

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur José Dumoulin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2013

**Présents** : MM. Dumoulin, Roulet, Verna, Taupin, Adam, Baillou, Mmes Flattot, Tartarin, Berleau, Le Gouz de Saint Seine, Villaumé

**Absents excusés** : MM. Thurier, Rattier, Chillou, Cathelin

**Secrétaire de séance** : Mme Le Gouz de Saint Seine

### **N° 2013-07 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE ORGANISÉ PAR LE LYCÉE ÉMILE DELATAILLE DE LOCHES**

#### 7.5 Finances locales - subventions

Le maire explique au conseil municipal que le lycée professionnel Émile Delataille de Loches demande à la commune une subvention pour un voyage scolaire en Angleterre. Le courrier précise qu'un élève domicilié dans notre commune participe à ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le voyage scolaire en Angleterre organisé par le lycée professionnel Émile Delataille de Loches.

### **N° 2013-08: DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES VOYAGES SCOLAIRES ORGANISÉS PAR LE COLLÈGE MAURICE GENEVOIX DE LIGUEIL**

#### 7.5 Finances locales – subventions

Le maire fait part au conseil municipal que le collège de Ligueil sollicite la commune pour verser une participation aux familles concernant plusieurs voyages scolaires.

Le maire rappelle les différentes demandes :

- Voyage à Paris du 02 au 03 mai 2013 – montant du voyage : 162 € (5 élèves)
- Voyage Initiation activités physiques et scientifiques de pleine nature du 08 au 12 avril 2013 – montant du voyage : 151 € (4 élèves)
- Voyage Initiation activités physiques et scientifiques de pleine nature du 29 avril au 03 mai 2013 – montant du voyage : 151 € (4 élèves)

- Voyage en Angleterre du 28 avril au 03 mai 2013 – montant du voyage 280 € (6 élèves)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas accorder de subvention pour le voyage à Paris et les deux voyages Initiation activités physiques et scientifiques de pleine nature,
- **Décide** de verser à chaque enfant (6 élèves) une participation de 40 euros pour le voyage scolaire en Angleterre du 28 avril au 03 mai 2013.

### **N° 2013-09 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – AJOUT DE LA COMPÉTENCE MAISON DE SANTÉ**

#### **5.7 Institutions et vie politique – intercommunalité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2011, portant modifications statutaires de la communauté de communes du Grand Ligueillois,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2013 portant modification des statuts par l'ajout de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire à Ligueuil », reçue en sous-préfecture le 5 février 2013,

Considérant que les communes membres de la communauté doivent délibérer dans les mêmes termes sur les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications statutaires suivantes :
  - Ajout de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire à Ligueuil »,
- **Approuve** les nouveaux statuts ainsi modifiés de la communauté de communes du Grand Ligueillois, dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

### **N° 2013-10 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2013**

#### **8.3 Voirie**

M. Roulet explique que la commission voirie a préparé le programme de travaux pour l'année 2013. Ces travaux seront effectués dans le cadre d'un groupement de commandes avec les 16 autres communes de la communauté de communes du Grand Ligueillois.

Les travaux à réaliser seront effectués sur les voies suivantes (estimation des travaux à 84 984,29 € T.T.C.) :

- Les Termelleries
- Route de Grillemont (de la RD 50 à la motte)
- Rue de l'Église et les deux parkings
- De La Place au Clos Girard
- De L'Aubria aux Chaumes par section
- La Guichetterie
- La Perruche
- En option La Ratelliere (+ 10 436,30 €)

Concernant les travaux de fossés, ils sont estimés à 3 500 € T.T.C.

M. Roulet précise que la consultation a été lancée et que la limite de remise des offres est prévue pour fin mars. Une réunion d'analyse des offres se tiendra début avril.

M. Roulet donne des précisions sur des travaux de voirie effectués en début d'année :

- Travaux de réempierrement de chemins à la Croix Guimas et aux Racinaux :
  - 2 devis ont été demandés : ETA Villaumé : 4 817,49 € / Ent. Boutin : 3 652,52 €.
  - Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Boutin.
- Travaux Rue Rabelais (réalisation d'un trottoir) et Rue des Racinaux (mise à la côte du trottoir) :
  - 2 devis ont été demandés : ETA Villaumé : 2 353,79 € / Ent. Boutin : 3 122,04 €.
  - Les travaux ont été réalisés par l'ETA Villaumé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2013 des travaux de voirie,

Considérant que d'autres communes de la communauté de communes du Grand Ligeillois vont également procéder à des travaux de voirie,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences techniques et juridiques des services de la communauté de communes, tant en ce qui concerne les études préalables à la définition des besoins des communes que l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

Considérant que la première expérience d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie réalisée en 2012 a donné toute satisfaction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du Grand Ligeillois,
- **Désigne** la commune de Manthelan, représentée par son maire, M. Dominique Braud, comme coordonnateur du groupement,
- **Dit** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation,
- **Dit** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement,
- **Dit** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent,
- **Autorise** le maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2013,
- **Autorise** le maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes,
- **Autorise** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la communauté de communes du Grand Ligeillois pour des prestations d'appui technique (définition des besoins, rédaction du cahier des charges), et juridiques (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché).

## **N° 2013-11 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

### 7-5 Finances locales – subventions

Le maire rappelle au conseil municipal les subventions votées en 2012. Il précise que les versements effectués à certains organismes auxquelles la commune adhère ne doivent plus être considérés comme des subventions mais comme des cotisations (SPA de Lyunes, Comice agricole, Fonds de solidarité Logement, Association des maires du canton). Les montants de ces cotisations sont calculés en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

|   |          |                   |          |
|---|----------|-------------------|----------|
| Entente sportive<br>Manthelan/La Chapelle | 460,00 € | Union Musicale    | 460,00 € |
| Les lutins 2B 2C                          | 100,00 € | U.N.C.            | 600,00 € |
| Les restaurants du cœur                   | 200,00 € | Souvenir Français | 100,00 € |

Soit un **total de 1 920,00 €**.

## N° 2013-12 : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

### 7.1 Finances locales – décisions budgétaires

Le maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet, dans l'attente du vote du budget, à l'exécutif des collectivités sur autorisation de l'organe délibérant, de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le montant budgétisé en 2012 en dépenses d'investissement, hors chapitre 16 (remboursement d'emprunts) était de 401 500 €. La limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2012 est donc de 100 375 €.

L'ouverture de crédit d'investissement concernée est la suivante :

Compte 2315 – opération 123 (Programme pluriannuel de voirie) : 6 354 €

Le conseil municipal,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions d'ouverture de crédits exposées ci-dessus, inférieures à la limite du quart des crédits d'investissement ouverts en 2012,

Délibère et :

- **Vote** les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus pour un montant total de 6 354 € ;
- **Précise** que ces montants seront repris au budget lors de son adoption ;
- **Autorise** le maire à régler les dépenses considérées.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Reversement du produit des amendes de police**

Le maire explique que dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, le Conseil général est chargé de répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants du département une dotation affectée par l'État.

Le maire précise que les opérations éligibles au titre de ce programme sont celles qui intéressent la sécurité aux abords des établissements scolaires.

Après discussion, aucune opération de sécurité n'est programmée pour cette année.

### **Feux vert récompense à l'école**

M. Roulet indique qu'il semblerait que les feux à l'école ne fonctionnent pas correctement. Lors de l'arrêt de bus, les feux ne restent pas au rouge. Mme Tartarin explique qu'une vérification va être faite.

### **Travaux d'accessibilité des abribus par le conseil général**

Le maire explique que le conseil général va effectuer des aménagements sur notre commune afin de rendre les abribus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Après discussion, il sera demandé au conseil général d'étudier le déplacement de l'abribus situé à côté de la boulangerie. En effet, celui-ci n'est pas bien positionné puisque l'attente du bus se fait de l'autre côté de la route. Un déplacement de l'abribus du côté de l'école serait opportun.

### **Fleurissement de la commune**

Mme Tartarin présente le devis de l'entreprise Théo Van-Delft de Sorigny pour le fleurissement de la commune. Le montant du devis s'élève à 1 155 € T.T.C.

Mme Tartarin rappelle que le budget annuel prévu pour le fleurissement est de 2 000 €. Le conseil municipal accepte ce devis.

### **Poteaux indiquant les chemins de randonnées**

Le maire explique que la communauté de communes a informé la commune que certains poteaux indiquant les chemins de randonnées ont disparu ou sont en mauvais état. Il précise que les travaux de remise en état seront effectués par les agents techniques.

### **Vol au local technique**

Le maire explique que suite aux différents vols dans les locaux techniques, un préventeur de Groupama s'est déplacé pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour décourager les vandales. Il est proposé de mettre en place une alarme et de ranger le matériel dans un petit local avec une porte renforcée.

Le maire précise qu'une réunion aura lieu le mercredi 6 mars à 9 h avec un spécialiste de la qui nous conseillera aussi sur ce sujet.

Le conseil municipal :

- Est informé que l'association Ligueil Loisirs Découvertes organise les randonnées des Rousserolles le 10 mars (14, 24 et 42 kms). Trois circuits empruntent notre commune.
- Est informé que la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc est fixée au 19 mars. Pour cette occasion, les bâtiments publics devront être pavés aux couleurs nationales.
- Note avec regret que La section UNC de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin a décidé de ne pas participer aux cérémonies de ce 19 mars.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 25 mars à 20 h à la mairie.

*Le compte rendu de la séance du 26 février 2013 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 01 mars 2013.*

*Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 01 mars 2013.*

*Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2013*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 février 2013 :**

| N° d'ordre | Délibérations   |
|------------|---|
| 2013-07    | Demande de subvention pour un voyage scolaire organisé par le lycée Émile Delataille de Loches        |
| 2013-08    | Demande de subvention pour des voyages scolaires organisés par le collège Maurice Genevoix de Ligueil |
| 2013-09    | Modification des statuts de la Communauté de communes – ajout de la compétence maison de santé        |
| 2013-10    | Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2013   |
| 2013-11    | Subvention aux associations   |
| 2013-12    | Ouverture de crédits en investissement  |

| Membres du conseil municipal   | Signatures |
|--------------------------------|------------|
| Adam Jean-Pascal               |            |
| Baillou Francis                |            |
| Berleau Annette                |            |
| Cathelin Thierry               | Absent     |
| Chillou Patrick                | Absent     |
| Dumoulin José                  |            |
| Flattot Claudie                |            |
| Le Gouz de Saint-Seine Chantal |            |
| Rattier Jean-Philippe          | Absent     |
| Roulet Lionel                  |            |
| Tartarin Martine               |            |
| Thurier Hubert                 | Absent     |
| Taupin Michel                  |            |
| Verna Patrick                  |            |
| Villaumé Karine                |            |